

INTERNAT D'EXCELLENCE

Dossier complet de candidature et d'admission

1. Procédure pour la famille (constitution du dossier et transmission)

- Volet élève.

Remis par l'établissement d'origine ou téléchargeable sur la page académique des internats d'excellence, à l'adresse ci-dessous :

<https://www.ac-toulouse.fr/vivre-sa-scolarite-dans-un-internat-d-excellence-122290>

2. Procédure établissement d'origine :

- Volet établissement d'origine :

3. Volet commission départementale de régulation de l'admission en internat d'excellence.

4. Calendrier

Procédure pour la famille : constitution du dossier et transmission.

Le dossier en vue de l'admission à l'internat est constitué sous couvert du chef d'établissement ou du directeur d'école d'origine. L'enseignant accompagne la famille dans la constitution du dossier. Il peut même proposer un entretien à cet effet. Ce dossier rassemble les éléments permettant un traitement des demandes sur la base de la motivation de l'élève et de sa famille, de critères familiaux, géographiques, pédagogiques et sociaux.

Les élèves peuvent formuler plusieurs vœux.

Attention !

Dans tous les cas, l'admission en internat se fait sous réserve de la décision d'orientation.

Le jeune et sa famille sont invités à formuler des vœux diversifiés dans l'établissement porteur de l'internat.

Documents à transmettre par la famille à l'établissement d'origine

- Le volet élève renseigné et signé.
- La lettre de motivation élève à l'appréciation de l'enseignant.
- La partie motivation représentant(s) légal(aux), complétée si besoin avec l'établissement.

La famille remettra à l'établissement scolaire de son enfant le dossier de candidature renseigné (volet élève, motivation élève + représentant(s) légal(aux)), sa lettre de motivation et celle du jeune concerné au plus tard :

- Pour une entrée en internat d'excellence au LPO A. Bourdelle - Montauban: **le 09 mai 2023**

Le résultat de la commission est transmis aux chefs d'établissement d'origine qui informent les familles concernées dans les meilleurs délais et au plus tard **le 31 mai 2023**.

Liste des internats d'excellence de l'académie de Toulouse : cf note aux familles

Renseigner un formulaire par demande d'internat

Nom de l'établissement porteur de l'internat demandé

DEPARTEMENT : 082 Etablissement : Lycée

Nom de l'établissement sollicité :

En cas de demandes multiples, merci de bien vouloir remplir un formulaire par demande, et de hiérarchiser ici vos vœux :

1- 2- 3-.....

Niveau de classe pour lequel l'internat est demandé	Collège :	Lycée Général et Technologique :	Lycée Professionnel :
	<input type="checkbox"/> 6 ^{ème} <input type="checkbox"/> 5 ^{ème} <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 2 nd e <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} <input type="checkbox"/> Terminale	CAP : <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 2 nd e Pro <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Pro <input type="checkbox"/> Term. pro

IDENTITÉ DE L'ELEVE

Nom, Prénom de l'élève : :

Date de naissance :

Établissement fréquenté :

Classe de l'élève au moment de la constitution du dossier :

Sexe : Fille Garçon Boursier OUI NON

Interne en 2022-2023 Oui Non

Adresse :

.....

Représentant(e) légal(e)

Représentant(e) légal(e)

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Lien de Parenté : Mère Père

Lien de Parenté : Mère Père

Autre (Préciser)

Autre (Préciser)

Adresse :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Téléphone :

Téléphone :

Téléphone portable :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Adresse mail :

Je sollicite pour l'enfant..... une Inscription à l'internat d'excellence.

Je sollicite pour L'enfant..... une inscription à l'internat d'excellence.

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'admission et m'être renseigné(e) sur les règles de vie collective en internat

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'admission et m'être renseigné(e) sur les règles de vie collective en internat

J'atteste être en accord avec le projet éducatif et pédagogique de l'internat.

J'atteste être en accord avec le projet éducatif et pédagogique de l'internat.

Date : signature :

Date : signature :

Partie représentant(s) légal(aux)

Motivation pour l'internat d'excellence : cocher les éléments qui correspondent à votre motivation.

- La formation proposée
- L'environnement de l'établissement (le lieu de vie)
- L'encadrement
- Le désir de l'élève d'être interne
- L'apprentissage de la vie collective
- L'autonomie
- Le projet de l'internat (sportif, arts et culture, nature, sciences, ouverture au monde, numérique, métiers)
-

Si vous le souhaitez, indiquer vos remarques ou vos attentes et besoins relatifs à l'accès à l'internat d'excellence.

Partie élève - Motivation de l'élève pour l'entrée en internat d'excellence

Vous exprimerez votre motivation sous la forme d'une lettre adressée au chef d'établissement porteur de l'internat. *Vous pourrez notamment préciser vos engagements (associatif, culturel, sportif...), vos centres d'intérêt, et votre participation à la vie de l'établissement (Ateliers, UNSS, commissions...).*

Vous expliquerez enfin en quoi l'Internat d'excellence pour lequel vous candidatez répond à vos attentes et à vos besoins.

- J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'admission.
- Je me suis renseigné(e) sur les règles de vie collective en internat.
- J'atteste être en accord avec le projet éducatif et pédagogique de l'internat d'excellence pour lequel je candidate.

Date : Signature :

Afin d'affiner la demande d'internat la famille pourra consulter le site du rectorat pour s'informer sur le projet d'internat d'excellence, à la page <https://www.ac-toulouse.fr/vivre-sa-scolarite-dans-un-internat-d-excellence-122290>

La demande pourra être utilement complétée par une prise de contact avec l'établissement porteur de l'internat.

Pièces à fournir

- Le volet élève renseigné.
- Partie motivation du-des représentant-s légal-aux.
- Lettre de motivation élève.

Procédure établissement d'origine

L'établissement d'origine assure le repérage et l'accompagnement de la famille dans la constitution du dossier.

Documents à transmettre par l'établissement d'origine au LPO A. Bourdelle

Il transmet :

- ❖ Le dossier de candidature renseigné par la famille (volet élève, motivation élève + représentant-s légal-aux)
- ❖ Le volet établissement d'origine renseigné par le directeur d'école ou le chef d'établissement
- ❖ La copie des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente

L'établissement d'origine transmet ainsi le dossier constitué au LPO A. Bourdelle au plus tard :

- Pour une entrée en internat d'excellence en lycée : **le 09 mai 2023**.

Si nécessaire :

- ❖ **L'assistant(e) social(e) de l'établissement d'origine transmet directement les éléments à la conseillère technique départementale du service social.**
- ❖ **Document transmis par l'établissement d'origine au médecin CT.** Le cas échéant, l'avis circonstancié du médecin scolaire sous pli confidentiel.

Le résultat de la commission est transmis aux chefs d'établissement d'origine qui informent la/les familles concernées dans les meilleurs délais et au plus tard le **31 mai 2023**.

Si l'élève ne confirme pas son souhait d'intégrer un internat, l'établissement d'origine en informera immédiatement le LPO Bourdelle afin que les services compétents prennent l'attache de la famille du jeune placé en première place sur la liste complémentaire.

En cas **d'avis défavorable** à l'admission en internat d'excellence, l'ajustement des vœux de la famille dans AFFELNET Lycée peut avoir lieu **jusqu'au 13 juin 2023 par l'établissement d'origine**.

La famille peut attendre aussi les résultats de l'affectation pour candidater à nouveau selon la capacité d'accueil de l'internat.

Avis circonstancié du chef d'établissement concernant la demande d'internat d'excellence

Pièces à fournir et à transmettre au LPO A. Bourdelle au plus tard le 09 mai 2023.

- Le dossier famille complet (volet élève, motivation élève + représentant-s légal-aux)
- Le volet établissement d'origine complété
- La copie des bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente

Partie réservée aux membres de la commission

Sécurisation de la place en internat :

Avis Favorable

Avis défavorable

Sous réserve des résultats ultérieurs de l'affectation et de la capacité d'accueil de l'internat

**Commission départementale de régulation
de l'admission en internat d'excellence.**

L'affectation des élèves relève de la compétence du recteur ou, par délégation, de l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale.

La commission d'admission en internat d'excellence pour le Tarn et Garonne se réunira **le 23 mai 2023**.

Elle est présidée par l'IA-DASEN ou son représentant et peut être composée, comme suit :

- 1 IEN IO
- 1 CTEVS
- 1 Principal de collège
- 1 Proviseur de lycée
- 1 Directeur de CIO
- 1 CPE
- 1 Conseiller technique de service médical
- 1 Conseiller technique médecin scolaire
- 1 Conseiller technique infirmier scolaire
- 1 chef de la division de la scolarité
- 1 Superviseur académique

En tenant compte des niveaux d'enseignement et des spécialités professionnelles, l'admission des Internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants dans l'ordre énoncé ci-dessous

Les critères d'admission :

Critères de motivation :

- Motivation du jeune pour la formation demandée
- Parcours scolaire antérieur : suivi d'un parcours particulier, participation aux cordées de la réussite, élève déjà interne, engagement en cours...
- Centres d'intérêt voire engagement nécessitant une inscription en internat d'excellence (associatif, culturel, sportif...)
- Adhésion du jeune au projet de l'internat d'excellence sollicité
- Adhésion des responsables légaux au projet de l'internat d'excellence.

Critères familiaux : Élèves dont les conditions de travail particulières des parents ne favorisent pas une disponibilité ou un encadrement éducatif suffisant.

Critères géographiques : Élèves dont les conditions d'hébergement (éloignement du lycée), ne favorisent pas une optimisation des temps dédiés au travail personnel et à la réussite dans la formation choisie.

Critères scolaires : Élèves dont le suivi, scolaire et/ou éducatif en internat, constituera un levier pour accompagner positivement la scolarité.

Critères sociaux : Élèves dont les critères sociaux peuvent justifier une priorité pour l'admission en internat

L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter le critère d'équité.

Critères de motivation	Motivation du jeune pour la formation demandée	Noter chaque critère de 0 à 4	
	Parcours scolaire antérieur : suivi d'un parcours particulier, participation aux cordées de la réussite, élève déjà interne, engagement en cours...		
	Centres d'intérêts voire engagement nécessitant une inscription en internat d'excellence (associatif, culturel, sportif...)		
	Adhésion du jeune au projet de l'internat d'excellence sollicité		
	Adhésion des responsables légaux au projet de l'internat d'excellence.		
Critères familiaux	Élèves dont les conditions de travail particulières des parents ne favorisent pas une disponibilité ou un encadrement éducatif suffisant.	0 à 20	
Critères géographiques	Élèves dont les conditions d'hébergement (éloignement du lycée), ne favorisent pas une optimisation des temps dédiés au travail personnel et à la réussite dans la formation choisie.	0 à 20	
Critères scolaires	Élèves dont le suivi, scolaire et/ou éducatif en internat, constituera un levier pour accompagner positivement la scolarité.	0 à 20	
Critères sociaux	Élèves dont les critères sociaux peuvent justifier une priorité pour l'admission en internat	0 à 20	
TOTAL			/100

Les élèves déjà internes de l'établissement qui réitèrent leur souhait de poursuivre au sein de l'internat d'excellence sont prioritaires. La capacité d'affectation sera déduite en conséquence.

La commission établit la liste des candidatures retenues, ces candidatures sont sécurisées pour l'admission en internat d'excellence, sous réserve des résultats ultérieurs de l'affectation. Une liste complémentaire est établie afin de permettre l'affectation d'un jeune sur une place laissée vacante par un élève admis sur liste principale qui ne confirmerait pas son vœu.

Le résultat de la commission est transmis aux chefs d'établissement d'origine qui informent la/les familles concernées dans les meilleurs délais et au plus tard **le 31 mai 2023**.

Si l'élève ne confirme pas son souhait d'intégrer un internat, l'établissement d'origine en informera immédiatement le LPO Bourdelle afin que les services compétents prennent l'attache de la famille du jeune placé en première place sur la liste complémentaire.

En cas **d'avis défavorable** à l'admission en internat d'excellence, l'ajustement des vœux de la famille peut avoir lieu dans AFFELNET Lycée **jusqu'au 13 juin 2023 par l'établissement d'origine**.

La famille peut attendre aussi les résultats de l'affectation pour candidater à nouveau selon la capacité d'accueil de l'internat.

DOSSIER DE CANDIDATURE - INTERNAT D'EXCELLENCE

Année scolaire 2023-2024

Calendrier récapitulatif des opérations LYCEE :

Information aux chefs d'établissement :

De la constitution du dossier à la commission de régulation

Remise par la famille du dossier de candidature à l'école ou à l'établissement scolaire de son enfant	Date limite : 09 mai 2023
Transmission du dossier complet par l'école ou l'établissement d'origine au LPO Bourdelle	Date limite : 12 mai 2023
Commission départementale de régulation de l'admission en internat.	23 mai 2023

Information des familles des résultats de la commission de régulation

Information de la famille par l'établissement d'origine	Date limite : 31 mai 2023
---	----------------------------------

En cas de candidature non retenue pour une admission à l'internat et si la famille le souhaite, en vue d'une reformulation des vœux d'affectation dans AFFELNET

Saisie par l'établissement d'origine de nouveaux vœux si nécessaire	Jusqu'au 13 juin 2023
---	------------------------------